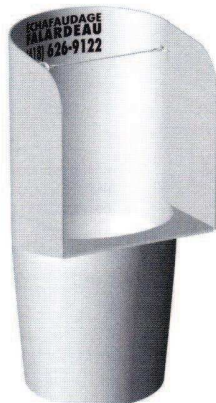


# CHUTE À DÉBRIS

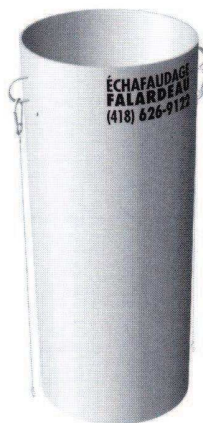
## Sections



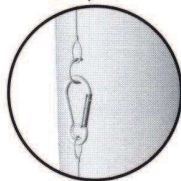
**Tête de chute**  
CHU23-T  
CHU30-T



**Section régulière**  
CHU23-4  
CHU30-4



**Oeillets**  
2 1/2"



**Porte de chargement**  
CHU23-P  
CHU30-P



Les chutes sont fabriquées de plastique avec protection contre les rayons ultraviolets. Elles résistent à -100 ° C.

Les chutes à débris s'emboîtent facilement pour le transport et s'ajustent pour les demi-positions.

L'assemblage de trois sections de chutes est requis pour obtenir une hauteur de 3 m (10').

Chaque section est reliée à l'autre par un câble métallique et un système de mousquetons qui permet une charge combinée de 1273 kg (2 800 lb) par câble métallique.

Le nombre maximum de sections régulières à être assemblées avec deux câbles métalliques est de **84** pour les sections de 58 cm (23") de diamètre pour une hauteur maximale de 81 m (270') et **62** pour les sections de 76 cm (30") de diamètre pour une hauteur maximale de 60 m (200').

**Facteur de sécurité 3:1**

**Soyez prudent  
votre sécurité nous  
importe avant tout!**

## Règles générales

Vérifier que l'échafaudage ou l'édifice est sécuritaire avant d'y attacher la chute à débris.

Attacher solidement la chute à l'échafaudage ou à l'édifice.

Assembler à partir du haut. Chaque section s'attache à la partie supérieure.

Défaire en commençant par le bas, une section à la fois.

Ne pas jeter de produits toxiques ou inflammables.

Ne pas jeter d'objets lourds, pointus ou plus larges que le diamètre de la chute à débris.

Inspecter la chute à débris chaque jour.

Installer toujours des garde-corps aux endroits où il y a une possibilité de chute pour le travailleur.

## Sécurité

Tout trottoir et toute autre voie publique utilisés par des piétons et longeant un chantier de construction doivent en être séparés par :

un passage couvert, si les travaux s'effectuent sur plus d'un étage et si le trottoir ou la voie publique est à moins de 2,1 m du chantier ou de la projection de celui-ci au niveau du trottoir ou de la voie publique; ou

une clôture ou un mur d'au moins 1,8 m de hauteur, si le trottoir ou la voie de circulation est à au moins 2,1 m et s'il peut y avoir danger pour les piétons.  
C.S. art. 2.7.1



**Merci de nous  
avoir choisi!**

|                  | CHU23-T       | CHU30-T       | CHU23-4       | CHU30-4       | CHU23-P       | CHU30-P       |
|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Diamètre</b>  | 58 cm (23")   | 76 cm (30")   | 58 cm (23")   | 76 cm (30")   | 58 cm (23")   | 76 cm (30")   |
| <b>Hauteur</b>   | 120 cm (4')   | 120 cm (4')   | 120 cm (4')   | 120 cm (4')   | 120 cm (4')   | 120 cm (4')   |
| <b>Épaisseur</b> | 5 mm (3/16")  | 5 mm (3/16")  | 5 mm (3/16")  | 5 mm (3/16")  | 5 mm (3/16")  | 5 mm (3/16")  |
| <b>Poids</b>     | 13 kg (29 lb) | 17 kg (38 lb) | 12 kg (27 lb) | 16 kg (35 lb) | 16 kg (35 lb) | 21 kg (46 lb) |